

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 12 décembre 2016 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10956-12-16**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSO-LU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7-12-2016**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Nomination d'un maire-suppléant
 - 5.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2017
 - 5.4 Emplois d'été Canada – Demande de subvention 2017
 - 5.5 Mandat Raymond Chabot Grant Thornton – Assurances de dommages
 - 5.6 Vente de terrain à Jérémie Néron et Amélie Girard
 - 5.7 Adoption des prévisions budgétaires 2017 de l'OMH de Clermont
 - 5.8 Année financière 2016 - Affectations de dépenses à même le surplus non affecté
 - 5.9 Année financière 2016 – Appropriation au surplus affecté (réserves)
 - 5.10 Année financière 2016 - Transfert vers les surplus affectés (réserves)
 - 5.11 Contrat de services Robert Thivierge
 - 5.12 Mandat à la firme Amiral Agence Web – Refonte du site internet
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.2 Installation d'enseigne – PIIA – 71 boulevard Notre-Dame
 - 7.3 Installation d'enseigne – PIIA – 198 boulevard Notre-Dame
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Conformité à la loi sur l'éthique
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de novembre 2016
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 novembre 2016
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION NO. 10957-12-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 décembre 2016 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 10958-12-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- Rallye de Charlevoix 1 000 \$
Aide financière – Édition 2016
- Opération Nez-Rouge 50 \$
Aide financière – Édition 2016
- Philippe Gaudreault 500 \$
Midget AAA Aide financière – Saisons 2015-2016/2016-2017

**5.2 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPLÉANT
RÉSOLUTION NO. 10959-12-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE Éric Maltais, conseiller du district # 1, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, Centre de services Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

**5.3 ACCEPTATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2017
RÉSOLUTION NO. 10960-12-16**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017. Ces séances se tiendront le lundi à l'exception de l'assemblée du mois d'octobre qui est devancée en raison des élections municipales et débiteront à 20 h;

16 janvier	13 février	6 mars	10 avril	8 mai	12 juin
10 juillet	14 août	11 septembre	5 octobre	13 novembre	11 décembre

**5.4 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2017
RÉSOLUTION NO. 10961-12-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont présente les projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Préposé à la tonte des pelouses
- Animateur – Surveillant loisirs

QUE la présente résolution soit adressée au Centre Service Canada-Québec, Emplois d'été Canada 2016, 1305 rue du Blizzard, Québec G1K 9E4.

**5.5 MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – ASSURANCES DE DOMMAGES
RÉSOLUTION NO. 10962-12-16**

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 décembre 2016, monsieur Simon Julien de la firme Raymond Chabot Grant Thornton nous faisait connaître leur offre de services professionnelle pour le renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages pour la Ville de Clermont, pour l'année 2017 et suivantes;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton et ce conformément à leur offre de services du 9 décembre 2016 concernant leurs honoraires professionnels pour le renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages de la Ville au montant de 13 500 \$ plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P1-2016-12-12.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Simon Julien, Raymond Chabot Grant Thornton, 140 Grande-Allée est, bureau 200, Québec, QC G1R 5P7.

**5.6 VENTE DE TERRAIN À JÉRÉMIE NÉRON ET AMÉLIE GIRARD
RÉSOLUTION NO. 10963-12-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à monsieur Jérémie Néron, demeurant au 155 boulevard Notre-Dame à Clermont et à madame Amélie Girard, demeurant au 95 rang Ste-Mathilde à La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 692 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 720,6 mètres carrés, pour un coût total de 15 327,44 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 23 novembre 2016.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jérémie Néron, 155 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3, à madame Amélie Girard, 95 rang Ste-Mathilde, La Malbaie (Québec) G5A 2S6 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

5.7 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 - OMH DE CLERMONT RÉSOLUTION NO. 10964-12-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Clermont, pour l'année financière 2017, selon l'approbation du 11 novembre 2016 de la Société d'habitation du Québec :

REVENUS : 175 833 \$
DÉPENSES : 228 857 \$
DÉFICIT : 53 024 \$
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % : 5 303 \$

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7, à monsieur Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1H4 ainsi qu'à Monsieur Jean Chabot, directeur, Office municipal d'habitation de Clermont, 21 rue Vermont, bureau 208, Clermont Québec, G4A 1H7.

5.8 ANNÉE FINANCIÈRE 2016 – AFFECTATIONS DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ RÉSOLUTION NO. 10965-12-16

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2016, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2016 soient appropriées au surplus non affecté.

✧ Édifice Hôtel de Ville	13 329,21 \$
✧ Terrain de tennis – aide financière Club L'Envol	36 178,61 \$
✧ Terrain de balle-molle	49 075,36 \$
	<hr/>
	98 583,18 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.9 ANNÉE FINANCIÈRE 2016 – APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ (Ré- serves) RÉSOLUTION NO. 10966-12-16

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2016, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2016 soient appropriées au surplus affecté au 31 décembre 2015, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants indiqués :

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

Surplus affecté réserve carrières et sablières	4 903,92 \$
Surplus affecté parc industriel (terrain)	13 215,03 \$
Surplus affecté fonds élite	700,00 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.10 ANNÉE FINANCIÈRE 2016 – TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (Réserves)

RÉSOLUTION NO. 10967-12-16

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la ville de Clermont a affecté certaines sommes d'argent à des affectations précises;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE pour l'année financière 2016, la Ville de Clermont transfère de son surplus accumulé les sommes suivantes au surplus affecté identifié :

Surplus affecté eau potable – 50 % des revenus eau potable La Malbaie	
Surplus affecté aréna – 30 000 \$ plus droits d'entrées 1 370 \$ +	
10 \$ l'heure location de glace au 31-12 *(comptabilisé sur 1 690 \$ au 30-09)	*33 060,00 \$
Surplus affecté vidange des bassins (étang)	15 000,00 \$
Surplus affecté – parc industriel	20 837,75 \$
Surplus affecté – PAAT	122 671,71 \$

Également, conformément à la Loi sur les compétences municipales du Québec, que la Ville de Clermont transfère les revenus provenant des redevances carrières/sablières, dans le surplus réservé carrières/sablières.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.11 CONTRAT DE SERVICES – ROBERT THIVIERGE Opération des systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées

RÉSOLUTION NO. 10968-12-16

ATTENDU QUE le contrat de service signé avec monsieur Robert Thivierge relativement à l'opération des systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées venait à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la signature d'un nouveau contrat s'échelonnant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE les conditions négociées entre les parties sont inscrites dans le contrat à être signé ultérieurement et qui fera partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer le renouvellement du contrat de service avec monsieur Robert Thivierge couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Robert Thivierge, 3-148 Boulevard Notre-Dame, Clermont Québec G4A 1G2.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

5.12 MANDAT À LA FIRME AMIRAL AGENCE WEB – REFONTE DU SITE INTERNET RÉSOLUTION NO. 10969-12-16

ATTENDU QU'en date du 9 décembre 2016, monsieur Maxime Champoux de la firme Amiral Agence Web nous faisait connaître son offre de services professionnels pour la conception d'un nouveau site Web;

ATTENDU QUE le site de la Ville de Clermont a été réalisé en 2006 et que le budget annuel de l'année 2016 prévoyait la réalisation d'un nouveau site Web;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte l'offre de service de l'Agence Amiral Web totalisant un montant avant taxes de 16 160 \$ et portant le numéro de pièce P2-2016-12-12;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Maxime Champoux, Amiral Agence Web, 440 rue Saint-Étienne, suite 100 La Malbaie, Québec G5A 1H4

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉSOLUTION NO. 10970-12-15

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 360-91 constituant un comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement no. 360-91 prévoit le renouvellement des mandats de 2 ans des membres du comité;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE l'article 12 du règlement no. 360-91 prévoit la nomination du président du comité d'urbanisme par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE :

- Madame Marjolayne Gaudreault, monsieur Germain Gaudreault et madame Solange Lapointe soient nommés membres du comité d'urbanisme, aux sièges nos 1,3 et 5 pour un mandat de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 et;
- Monsieur Éric Maltais, conseiller municipal et membre au siège no. 4 du comité d'urbanisme soit nommé président du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

QUE la présente résolution soit adressée à tous les membres du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont, ainsi qu'à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNE – PIIA – 71 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION NO. 10971-12-16

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne sur socle au 71 boulevard Notre-Dame.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2016-12-424 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'enseignes proposé.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'enseigne au 71 boulevard Notre-Dame.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.3 INSTALLATION D'ENSEIGNE – PIIA – 198 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION NO. 10972-12-16

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne sur socle au 198 boulevard Notre-Dame.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2016-12-425 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'enseigne proposé.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'enseigne au 198 boulevard Notre-Dame.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 CONFORMITÉ À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE RÉSOLUTION NO. 10973-12-16

ATTENDU QUE le règlement no. VC-424-11 sur le Code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux est entré en vigueur le 23 novembre 2011;

ATTENDU QUE l'article 5 du règlement prévoit la déclaration obligatoire de tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 qui stipule : *d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité;*

ATTENDU QUE la directrice générale doit tenir un registre public de ces déclarations et le déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU d'accepter le dépôt du registre des déclarations obligatoires par les membres du conseil municipal pour l'année 2016, sur lequel il n'y a aucune déclaration.

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2016
RÉSOLUTION NO. 10974-12-16**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de novembre 2016 au montant de 237 886,11 \$ ainsi que le versement des salaires de novembre 2016 au montant de 54 097,03 \$ et portant le numéro de pièce P3-2016-12-12.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-11-2016
RÉSOLUTION NO. 10975-12-16**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2016 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 210 989,69 \$ et portant le numéro de pièce P3-2016-12-12.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2016-12-2202

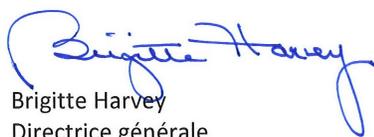
Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10976-12-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 28.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale